

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

- 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT
Nom commercial: ®PINTASOL ME 2 Silber (Argent)
- 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Branche industrielle: Industrie Chimique
Industrie des peintures, des laques et des vernis
Industrie des matières plastique
Type d'utilisation: Préparation à base de pigments
- 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Identification de la société:
MIXOL-PRODUKTE
Diebold GmbH
Carl-Zeiss Str.17-19
73230 Kirchheim / Teck
N° de téléphone: +49 (0)7021 950090
N° de téléfax: +49 (0)7021 56030
Informations concernant la substance/ le mélange
Division: Technologie
Tel.: +49 (0)7021 950090
E-mail: Technik@mixol.de
- 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE
+49/ (0)7021 95 0090 (horaire de bureau (8-16))

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE
Classification selon la Directive CE (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants)

| Catégorie de danger | Symbole de danger | R-Phrases |
|---------------------|-------------------|-----------|
| --- | --- | --- |

Indications particulières concernant les danger pour l'homme et l'environnement

Le produit n'es t pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complete par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- 2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE
Étiquetage conforme aux Directives européennes (67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements suivants):
Les mesures de pruden ce habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit ne pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"=la Réglementation sur les Produits dangereux.
- 2.3. AUTRES DANGERS
Resultats de évaluation PBT et vPvB
PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. MÉLANGES

Caractérisation chimique:

Melange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:**Poudre de Aluminium powder, stabilisée**

Concentration: 25 - 50%

EINECS: 231-072-3

Classification substance dangereuse CE:

| | | |
|---|------------------------|-----|
| F | Facilement inflammable | R11 |
|---|------------------------|-----|

Classification GHS:

| | | |
|----------------------------|-------------|-------|
| Matière solide inflammable | Catégorie 1 | H 228 |
|----------------------------|-------------|-------|

Phosphorsäureester

Concentration: 2,5 – 10%

CAS: 52933-07-0

EINECS: 258-261-3

Classification substance dangereuse CE:

| | | |
|----|------------------------------------|-----|
| Xi | Irritant pour la peau | R38 |
| Xi | Risque de lésions oculaires graves | R41 |

Classification GHS:

| | | |
|--------------------------|-------------|-------|
| Irritation cutanée | Catégorie 1 | H 315 |
| Lésions oculaires graves | Catégorie 2 | H 318 |

Tridecyl alcohol

Concentration: ≤ 1,0%

CAS: 68526-86-3

EINECS: 271-235-6

Classification substance dangereuse CE:

| | | |
|---|---|-----|
| N | Très toxique pour les organismes aquatiques | R50 |
|---|---|-----|

Classification GHS:

| | | |
|---|-------------|-------|
| Très toxique pour les organismes aquatiques | Catégorie 1 | H 400 |
|---|-------------|-------|

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risqué citées, se référer au chapitre 16.

Pour le libellé des phrases de danger citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

-
- 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES
Prescription:
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. MOYENS D'EXTINCTION
Moyens d'extinction:
sable
poudre d'extinction
dioxyde de carbone
Ne pas utiliser d'eau.
Moyens d'extinction déconseillés:
Eau
- 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE
Pas d'autres informations importantes disponibles.
Equipment special de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
-

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Ne pas rejeter dans la canalisation, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, neutralisant d'acide, sciure, liant universel).
- 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS
Afin d'obtenir informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir informations sur l'élimination consulter le chapitre 13.
-

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER
Conserver au frais et au sec dans de fûts très bien fermés.
Prévention des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Stocker dans un endroit frais.
Indications concernant les stockages en commun:
Pas nécessaire.
Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)
Pas d'autres informations importantes disponibles.
-

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7429-90-5 poudre d'aluminium (stabilisée)

VME (France) 5* 10** mg/m³

*pulvérulent **metal

Remarque supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Mesures générales de protection et de hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Tetirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains:

Gants résistant au solvants.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Avant la manipulation de la substance/ du produit / de la préparation soluble dans l'eau, utiliser un produit de protection de la peau insoluble dans l'eau (agent filmogène gras ou émulsions E/H).

Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériaux des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection.

Protection corporelle:

Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES INDICATIONS GÉNÉRALES

Aspect:

Forme: liquide

Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique

Changement de état:

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: 100°C

Point d'éclair: >100°C

Température d'inflammation: 600°C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit ne pas explosif.

Pression de vapeur à 20°C 23 hPa

Densité : non déterminé

Solubilité dans/miscible
avec l'eau:

Pas ou peu miscible.

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Voir section 10.3. "Possibilité de réactions dangereuses"

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conforme.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

Réagit aux acides et aux lessives alcalines, par forte chaleur, en formant de l'hydrogène.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Hydrogène.

Faible dégagement d'hydrogène à température ambiante, fort dégagement d'hydrogène en cas d'élévation de la température.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité orale aiguë: LD 50 2.000 mg/kg (rat)

Toxicité dermale aiguë: LD 50 1370mg/kg (rbt)

Toxicité aiguë par inhalation: LD 50/4h 3,25 mg/l (mus)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

de yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS**Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. NO ONU**

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2. NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

ADR, IMDG, IATA néant

14.5. DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

Marine Pollutant: néant

14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. RÉGLEMENTATIONS/ LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT**Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit ne pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" la Réglementation sur les Produits dangereux.

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Observer les prescriptions légales au plan national et au plan local.

LISTE DES TYPES DE RISQUES PARTICULIERS SELON LE CHAPITRE 3 (PHRASES-R):

| | |
|----|--|
| 11 | Facilement inflammable. |
| 38 | Irritant pour la peau. |
| 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 453/2010

Date de révision :15.03.2013

Nom commercial: ®PINTASOL ME 2 Silber (Argent)

page 7/7

LISTE DU TEXTE DES MENTIONS DE DANGER INDIQUÉES À LA SECTION 3 (PHRASES-H):

| | |
|------|--|
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société MIXOL et l'application qu'il entend en effectuer. Aucun élément intégré dans ces informations n'avocation écarter les conditions générales de vente de la société MIXOL qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les Fiches de Données de Sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matière de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits MIXOL, sont remises avec les produits et sont également disponibles sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la Fiche de Données de Sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter MIXOL-PRODUKTE Diebold GmbH.